

SEANCE DU 31 MARS 2016

Date de convocation : 25/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Lionel VAN AERTRYCK, Laurence MOIRE, Chantal HULAUD, Romain LEMARCHAND, Guillaume BOULASSIER, Régine LEDREUX, Nicolas BRAULT (arrivée à 20h40), Catherine LANGLAIS, Michel BULET, Stéphane QUERNEC, Julien BAILLEUL, Jérôme BOURNONVILLE.

Absents : Nathalie MONTEBAULT

Secrétaire : Guillaume BOULASSIER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Le compte- rendu du conseil municipal du 15 mars 2016 est approuvé à l'unanimité (11 votants)

2016-21 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Arrivée de Nicolas BRAULT (20h40)

Les comptes administratifs se résument ainsi :

COMMUNE 2015 Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	772 221,34 €
Recettes de l'exercice	912 303,48 €
R - D = Excédent de fonctionnement 2015	140 082,14 €
Ajout du Report exercice N-1 (excédent)	112 230,07 €
Résultat de fonctionnement 2015	252 312,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	178 370,85 €
Recettes de l'exercice	187 226,76 €
R - D = Excédent d'investissement 2015	8 855,91 €
Ajout du Report exercice N-1	14 937,88 €
Résultat d'investissement 2015	23 793,79 €

ASSAINISSEMENT 2015

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses de l'exercice	39 572,11 €
Recettes de l'exercice	40 125,17 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	553,06 €
Déficit antérieur reporté	-319,80 €
Résultat section d'exploitation 2015	233,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	27 610,73 €
Recettes de l'exercice	36 888,40 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	9 277,67 €
Déficit antérieur reporté	-3 691,10 €
Résultat section d'investissement 2015	5 586,57 €

LOTISSEMENT 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	679 495,02 €
Recettes de l'exercice	620 206,26 €
Résultat fonctionnement 2015	-59 288,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	146 257,97 €
Recettes de l'exercice	514 723,46 €
Solde d'exécution 2015	368 465,49 €
Report exercice N-1	-107 799,56 €
Résultat d'investissement 2015	260 665,93 €

SPIC 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	10 792,54 €
Recettes de l'exercice	11 194,14 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	401,60 €
Report exercice N-1	978,59 €
Résultat fonctionnement 2015	1 380,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	6 517,03 €
Recettes de l'exercice	6 517,03 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	0,00 €
Report exercice N-1	0,00 €
Résultat d'investissement 2015	0,00 €

ZAC 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	1 000,00 €
Recettes de l'exercice	1 000,00 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	0,00 €
Report exercice N-1	-3 628,05 €
Solde d'exécution 2015	-3 628,05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	1 000,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015	-1 000,00 €
Report exercice N-1	-79 056,92 €
Résultat d'investissement 2015	-80 056,92 €

M. le Maire ne participe pas au vote des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le Compte Administratif de la Commune, à la majorité (10 voix pour et 1 voix contre : Jérôme BOURNONVILLE)
- **Approuve** à l'unanimité les Comptes Administratifs des budgets Assainissement, Lotissement, SPIC, ZAC.

2016-22 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 1 voix contre : Jérôme BOURNONVILLE)

- **Approuve** les comptes de gestion de la Commune, des budgets annexes Assainissement, Lotissement, ZAC, et du SPIC Photovoltaïque, établis par le receveur municipal pour l'exercice 2015 et correspondant aux comptes administratifs.

2016-23 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 252 312.21 €
- et un excédent de la section d'investissement de 23 793.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 voix pour et 1 abstention : Jérôme BOURNONVILLE)

- **Reporte** 20 780 € en section de fonctionnement à l'article R 002 et **affecte** 231532.21 € en section d'investissement – article 1068
- **Reporte** l'excédent de clôture en section d'investissement :
R 001 : 23 793.79 €

2016-24 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 233.26 €
- et un excédent d'investissement de clôture de 5586.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Reporte** la somme de 233.26 € en section d'exploitation, article R 002.
- **Reporte** l'excédent de clôture en section d'investissement article R001: 5586.57€

2016-25 BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de 59 288 .76 €
- un excédent de la section d'investissement de 260 665.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Reporte** la somme de 59 288.76 € en section de fonctionnement, article D 002.
- **Reporte** la somme de 260 665.93 € section d'investissement article R001

2016-26 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 1380.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter 1380.19 € en section d'investissement – article 1068

2016-27 BUDGET ZAC – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de 3628.05 €
- et un déficit d'investissement de clôture de 80 056.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Reporte** le déficit de la section de fonctionnement 2015, soit la somme de 3628.05€ à l'article D 002 de la section de fonctionnement 2015
- **Reporte** le déficit de la section d'investissement 2015, soit la somme de 80 056.92€ à l'article D 001 de la section d'investissement.

2016-28 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2016 équilibrés en dépenses et recettes, comme suit :

Budget 2016	Entité	section Fonctionnement	section d'Investissement
principal	Commune	1 178 888,75 €	1 163 795,00 €
annexe	Assainissement	51 550,35 €	60 136,60 €
annexe	Lotissement Les Poiriers	414 899,46 €	344 295,29 €
annexe	ZAC	6 628,05 €	86 684,97 €
annexe	SPIC Photovoltaïque	11 811,56 €	7 897,22 €

- **Budget principal Commune** : approuvé à la majorité
 - 11 voix pour
 - 1 voix contre (Jérôme BOURNONVILLE)
- **Budget assainissement** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Lotissement** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Zac** : approuvé à l'unanimité
- **Budget Spic Photovoltaïque** : approuvé à l'unanimité

2016-29 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de ne pas modifier les taux actuels pour l'année 2016.

- Taxe d'habitation : 14.11 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.92 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35.30 %

2016-30 REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49,

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Affecte** les charges suivantes du budget principal sur les budgets annexes :

Assainissement	9 212,50 €
ZAC	1 000,00 €
Lotissement	2 800,00 €
SPIC Photovoltaïque	770,00 €
Total remboursement 2016	13 782,50 €

2016-31 AVENANT TRAVAUX SALLE DE SPORTS - DOUCHES

Dans le cadre du marché de rénovation de la salle des sports il était envisagé de récupérer les anciens panneaux de douches. Après démontage il s'avère que ces derniers sont inutilisables et que leur remplacement est obligatoire. Un devis pour 8 panneaux de douches a été sollicité auprès de l'entreprise AirV.

L'entreprise AirV a fourni un avenant de 1035,76 € HT pour le remplacement de ces 8 panneaux.

Le montant du marché pour le Lot 9 de l'entreprise AirV est de 28 579,53 € HT. Cet avenant n°01 représente une augmentation de 3,62 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant N° 1 de l'entreprise AirV, d'un montant de 1035.76 € HT.

2016-32 AVIS SUR LE MODE DE COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DROIT COMMUN OU ACCORD LOCAL

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné, la conférence des maires et vice-présidents a décidé de solliciter l'avis des 18 communes sur le choix du mode de composition du futur conseil communautaire : droit commun ou accord local.

Le choix proposé est entre « règle de droit commun à 38 conseillers communautaires » et « accord local à 45, 46 ou 47 conseillers communautaires ». Si une majorité qualifiée ne se dégage pas pour un accord local, la règle de droit commun s'appliquera.

Si une majorité qualifiée se dégage pour un accord local alors devra être déterminé le nombre de conseillers communautaires (45,46 ou 47) par les conseils communautaires puis avis officiel des conseils municipaux entre « règle de droit commun » et « accord local sélectionné ».

Dans le cas d'application de la règle de droit commun la commune de Saint-Médard sur Ille serait représentée par 1 conseiller communautaire (les communes ne disposant que d'un seul conseiller titulaire bénéficient d'un élu suppléant qui est désigné dans les mêmes conditions que l'élu titulaire), contre 3 aujourd'hui. L'accord local permettrait d'espérer 2 conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Se prononce**, à la majorité, pour la proposition de l'accord local (11 voix pour et 1 voix contre : Jérôme BOURNONVILLE)

2016-33 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

L'axe 2 "Production de logements locatifs aidés" du Programme Local de l'Habitat du Val d'Ille pour la période 2014-2019 prévoit la contractualisation via la signature de conventions avec les principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire, à savoir Néotoa, Aiguillon Construction et Espacil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer ces conventions.

2016-34 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

Le Syndicat de Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet peut prendre en charge le remboursement des frais liés à la diffusion du film documentaire "La clé des terroirs" diffusé dans le cadre de la semaine sans pesticides. Afin de bénéficier de ce remboursement il est nécessaire de contractualiser via une convention avec le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec Le Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

2016-35 INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune a reçu un courrier d'ERDF concernant l'installation de compteurs Linky sur les bâtiments de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions (dont Jérôme BOURNONVILLE)

- **Autorise** l'installation de compteurs Linky sur les bâtiments de la commune.

POINTS DIVERS

- Signature d'un devis de maintenance informatique d'un montant de 750€ HT avec l'entreprise EZEO.

Fin à 22H15

L. VAN AERTRYCK		J. BAILLEUL	
L. MOIRÉ		J. BOURNONVILLE	
R. LEMARCHAND		N. BRAULT	
G. BOULASSIER		C. HULAUD	
R. LEDREUX		C. LANGLAIS	
M. BULET		N. MONTEBAULT	Absente
S. QUERNEC			